

Déclaration des élu.es CPE du SNES-FSU CAPA du mercredi 29 janvier 2020

Cette première CAPA de l'année, une des dernières planifiées suite à la casse du paritarisme, se déroule dans un contexte de fortes tensions sociales : réforme des retraites, préparation de rentrée, E3C, revalorisation salariale.

La loi dite de « Transformation de la Fonction Publique », votée l'été dernier entérine la destruction des dispositions statutaires de 1946, confortées par celles de 1982 à 1984 garantissaient à chaque fonctionnaire la neutralité et l'égalité de traitement. Cette loi n'est destinée qu'à réduire les droits des personnels et à faire taire leurs représentant.es syndicaux. C'est tout le modèle social français, la garantie de neutralité des agents publics et du service rendu aux usagers qui sont mis à mal. Pour autant, les élu.es du SNES-FSU feront tout pour défendre un traitement équitable des collègues, en continuant de les conseiller sur leurs droits, y compris les nouvelles voies de recours.

Concernant le régime de retraite et la volonté du gouvernement d'instaurer un régime par points, le gouvernement remet en cause les principes mêmes d'un système de solidarité intergénérationnelle et professionnelle. Le Conseil d'État a d'ailleurs émis un avis négatif sur cette réforme. Il confirme ce que la FSU dénonce depuis la publication du rapport Delevoye : les enseignant.es, les chercheur.es sont parmi les grand.es perdant.es de la réforme. *L'engagement du gouvernement de revaloriser les enseignant.es par le biais d'une loi de programmation est battu en brèche : le Conseil d'État déclare que cette prétendue « garantie » est condamnée à disparaître du texte car « ces dispositions sont ainsi contraires à la Constitution » !* Le Ministre évoque une revalorisation de 10 milliards mais ne parle que des enseignants, oubliant les autres catégories de personnels dont les CPE et conditionne cette revalorisation à une « redéfinition du métier ».

De plus, alors que des centaines de milliers de femmes et d'hommes, dont bon nombre d'enseignant.es, manifestent leur refus depuis le 5 décembre, qu'après plus de 2 mois de conflit, deux Français sur trois soutiennent toujours ce combat et demandent le retrait de la réforme, le ministre de l'action et des comptes publics, émet l'hypothèse d'un gel du point d'indice jusqu'en 2022 ! Comment ne pas y voir un nouveau signe de mépris ?

Dans l'éducation nationale, le climat de tensions ne fait que s'aggraver et les conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels se dégradent. Les réformes s'accumulent et telles les pièces d'un puzzle forment l'image d'un système éducatif réorganisé à l'aune des logiques du marché. La voie professionnelle et la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le lycée général et technologique, le baccalauréat, la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, la loi pour une école de la confiance... Autant de textes élaborés et mis en œuvre au pas de charge, dans l'urgence de mettre le second degré, et en particulier le lycée, au service de l'employabilité. Cette nouvelle organisation du système éducatif renforcera les logiques de ségrégation sociale et de relégation scolaire. Nul doute que le climat scolaire s'en trouvera profondément dégradé. Le Ministre, ne cesse de dire que le dialogue social est ouvert mais refuse d'entendre les personnels. Il affirme dans les médias que les enseignant.es grévistes « ne comprennent pas tout », que les enseignants sont d'accord « à 99.9% avec ses réformes » et face à l'évidence d'une large opposition, parle même de « radicalisation ». Ces termes sont lourds de sens et nous ne pouvons accepter de tels propos, pas plus que les menaces de sanctions disciplinaires qui visent à criminaliser l'action syndicale. Nous sommes des fonctionnaires qui portons les valeurs de la République. Nous les transmettons tous les jours à nos élèves. Si la démocratie sociale ne fonctionne plus, c'est de la seule responsabilité de ce gouvernement et c'est bien cela qui est dangereux dans notre société !

La rentrée 2020 est marquée par de nouvelles suppressions de postes, 820 emplois au niveau national. Dans notre académie, 78 postes sont supprimés dans le seconde degré dont la quasi totalité en lycée. Comment ne pas y voir de lien avec la réforme du bac ! Le ministère a beau arguer de l'importance de ces réformes pour les élèves mais en plus de ces suppressions il ne prévoit aucune création de postes de CPE, d'AED, d'assistants sociaux, de Psy-En, d'infirmiers, de médecins scolaires, d'agents administratifs ! Le SNES-FSU rappelle que l'urgence est à la création de postes pour faire réussir tous les élèves et non aux suppressions. Pour la catégorie des CPE, trop de nos collègues sont confrontés à des effectifs d'élèves incompatibles avec un exercice complet de leurs missions.

Pour en venir à ce qui nous réunit aujourd'hui, même si nous n'avons que très peu de recours sur les appréciations finales, ces rdv de carrières sont sujets à des points de crispations pour les collègues car l'appréciation conditionne les avancements d'échelon, l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle. L'appréciation finale à l'issue du rendez-vous doit tenir compte de l'ensemble de la carrière, ce qui trop souvent n'est pas le cas. Les CPE peuvent être amenés à payer des conflits récents avec les chefs d'établissement, malgré une évaluation positive tout au long de leur carrière. C'est le dernier qui parle qui l'emporte.

Le SNES-FSU continue de revendiquer un rythme d'avancement le plus favorable pour tous avec déconnexion complète entre évaluation professionnelle et progression de carrière. Il propose un raccourcissement de durée des premiers échelons et des 9^{ème} et 10^{ème} de la classe normale, de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tous avec élargissement de ses modalités d'accès et enfin un accès non contingenté à l'échelon spécial.

Pour les CPE, l'avancement est aujourd'hui la seule façon de voir son traitement augmenter. La catégorie des CPE est particulièrement touchée par la politique salariale du gouvernement à l'endroit des fonctionnaires d'État. La revalorisation ne passe plus en effet que par des primes dont sont exclus pour la plupart les CPE.

Concernant l'accès à la hors classe 2020, le Ministère a décidé de porter le plafond des avis « Excellent » à 30 % (au lieu de 10 % les années antérieures) Cette disposition soulève deux problèmes. Tout d'abord, l'équité est rompue entre les collègues qui ont déjà eu leur rdv de carrière et ceux qui vont l'avoir. Ensuite, si cela préfigure une augmentation du quota de 10 à 30 % pour l'ensemble du 3^{ème} rdv de carrière, l'administration crée une génération de sacrifiés, ceux qui ont eu un avis satisfaisant lors de la première campagne sans rdv de carrière. En effet, ces collègues n'ont pu bénéficier ni d'un rdv ni de la possibilité d'un recours ! Il est regrettable que le Ministère, pourtant alerté par le SNES-FSU à l'époque, n'ait entendu ces arguments !

Les élu.es du SNES FSU continueront de représenter les intérêts de chacun et de tous, à agir pour assurer le respect des statuts, pour assurer l'équité et la transparence des opérations de carrière dans les CAPA, tant qu'elles existent.

Le SNES-FSU appelle à poursuivre les mobilisations pour obtenir le retrait du projet de réforme des retraites, l'ouverture de discussions pour des améliorations du système actuel et un plan de programmation d'une revalorisation déconnectée du dossier des retraites.